

<p>D 22-119</p> <p>TARIFS COMMUNAUX 2023</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Références délibérations :

D 15-86 du 16 novembre 2015 (tarifs location des salles communales)

D 18-41 en date du 22 mai 2018 (tarifs location salle expo gare)

D21-84 du 29 novembre 2021 (tarifs droit occupation domaine public / terrasses)

D21-85 du 29 novembre 2021 (tarif stationnement bus de tourisme)

D21-86 du 29 novembre 2021 (Droit de place commerçant ambulant parking du temple)

D21-97 du 13 décembre 2021 (tarifs communaux 2022)

Laurent LAEMLÉ propose aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 et informe de l’avis favorable des membres de la commission CATAC.

Laurent LAEMLÉ propose les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2023

a) Tarifs droits de place du marché

Références tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Emplacements extérieurs :

- Le mètre linéaire, la matinée (HS : 15/06 – 15/09) : **2.95 €/ml** (2.80 €/ml)
- Le mètre linéaire, la matinée (BS : 16/09 – 14/06) : **1.25 €/ml** (1.20 €/ml)
- Abonnement annuel tous les jeudis : **63 €/ml** (60 €/ml)

→ Tarifs auxquels sera ajouté la redevance d’enlèvement d’ordures qui sera décidée par la CC NCPA.

Marché couvert / tables :

- la journée (du 1^{er} janvier au 31 décembre) : **2.75 €/ml** (2.60 € / ml)
- forfait annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre : **440 €/ml** (420 € /ml)

Montant proratisé en fonction du nombre de jours de présence par semaine

→ Tarifs auxquels sera ajouté la redevance d’enlèvement d’ordures qui sera décidée par la CC NCPA.

Marché couvert / case (2.50 m linéaire) :

- forfait à l'année : **1050 €** la case pour 2.50 mètres linéaire (+5.5%) (995 €)

Pour les cas particuliers, nombre de case arrondi à la ½ case supérieure.

→ Tarifs auxquels sera ajouté la redevance d'enlèvement d'ordures qui sera décidé par la CC NCPA

Emplacements extérieurs pour marché nocturne :

Nouveau tarif

- Le mètre linéaire, la soirée : **4.00 €/ml**

Branchement électrique journalier : **1.05 € par jour**

(1.00 €/J)

b) Tarifs des concessions au cimetière

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de revaloriser les tarifs au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Tarifs des concessions du cimetière	Tarifs depuis le 01/01/2019	Tarifs Au 01/01/2023
Emplacement de concession trentenaire 2 m ²	600 €	630 €
Cavurne (case enterrée) 30 ans	920 €	965 €
Colombarium (case hors sol) 30 ans	800 €	840 €
Emplacement de concession trentenaire 2 m ² avec caveau 2 personnes	2 300 €	2 415€

c) Tarif emplacement cabine de plage propriétaires

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de fixer le tarif suivant au 1^{er} janvier 2023 :

La cabine : **115 €/an**

(110 €/an)

d) Tarifs location logements meublés aux surveillants de plage

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de revaloriser les tarifs au 1^{er} janvier 2023.

Logements de fonction meublés, forfait à la semaine	Depuis la saison 2021	Tarifs au 01/01/23
	Prix à la semaine	Prix à la semaine
N° 7 rue Abbé Anne (1 ^{er} étage)	100.00 €	105.00 €
N° 2 rue du Général Leclerc (1 ^{er} étage côté Est)	90.00 €	95.00 €
N° 1 boulevard de Saint-Philbert (1 ^{er} étage au fond de la cour)	70.00 €	74.00 €
N° 7 Boulevard des Belges	120.00 €	126.00 €

e) Tarif du loyer mensuel des garages.

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de fixer les tarifs suivant au 1^{er} janvier 2023 :

Garages situés 52 rue du stade : **63 €/mois** (60 €/mois)

f) Tarif droit de place pour les commerçants ambulants (FOOD TRUCK).

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de fixer les tarifs suivant au 1^{er} janvier 2023 :

1- Sur le parking Roger Gardin :

- **2022** = 140 € l'emplacement à raison de 2 jours maximum par semaine pour la période du 15 juin au 15 septembre
- **2023** :
 - 80 € l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 15 juin au 15 septembre (2 jours maximum par semaine).
 - 100 € l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 1^{er} avril au 15 septembre (2 jours maximum par semaine).

2- Lors d'animation en ville : (nouveau tarif)

- a. **50 € la ½ journée** (le temps d'un repas : le midi **ou** le soir)
- b. **70 € la journée** (le temps de 2 repas : le midi **et** le soir)

g) Tarifs des droits d'entrée aux manifestations culturelles du patronage, de la salle des fêtes et du cinéma.

Référence tarifs actuels : délibération n° D 15-87 en date du 16 novembre 2015.

Les membres des commissions CATAC proposent de ne pas modifier les tarifs au 1^{er} janvier 2023.

Tarifs depuis le 16 novembre 2015 :

- Tarif A à 8 € pour les enfants de moins de 12 ans
- Tarif B à 12 €
- Tarif C à 15 €
- Tarif D à 18 €
- Tarif E : 20 €
- Tarif F : 25 €

h) Tarifs de location des salles communales.

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2023 :

	Au 1^{er} janvier 2023	Depuis 01/01/2022
Salle d'exposition de la gare Tarif journalier mois de juin, juillet, août et septembre Tarif journalier les autres mois	29 € 23 €	28 € 22 €
Salle polyvalente : 6 rue Abbé Agnez - pour les particuliers (vin d'honneur) maxi 4 h d'occupation ; fin à 21 h 00 maxi - pour les assemblées de copropriété (½ journée)	75 € 160 €	70 € 150 €
Salle des fêtes : 10 boulevard des Belges - pour les réunions de copropriété et les associations <u>hors Houlgate</u> / la ½ journée Plus de location aux particuliers.	340 €	323 € avant 2022
Salle Cécile SOREL : 3 rue Abbé Anne (sous la salle des fêtes) - pour les réunions de copropriété et les associations <u>hors Houlgate</u>	53 € la demi-journée	50 € la demi-journée

i) Tarifs des emplacements cirque et guignol.

Référence tarifs actuels : délibération D21-97 du 13 décembre 2021.

Les membres des commissions CATAC proposent de ne pas modifier les tarifs au 1^{er} janvier 2023 :

- Cirque : 50 € pour 24 h
- Guignol : 18 € pour 24 h

j) Droits d'occupation du domaine public (terrasses)

A compter du 1^{er} janvier 2023 :

	Redevance d'occupation forfaitaire par mètre carré	Redevance d'occupation journalière par mètre carré
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses non aménagées, « Stop trottoir » ou autres commerces	Tarif annuel à compter du 1 ^{er} janvier 2023 55 € / m² (52 € depuis 1 ^{er} janvier 2022)	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2023 0,61 € / m² / jour (0,58 € / m ² / jour au 01/01/22)
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses avec structure démontable (plancher et/ou type semi close* ¹)	Tarif annuel à compter du 1 ^{er} janvier 2023 63 € / m² 60 € / m ² au 01/01/2022	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2023 0.70 € / m² 0,67 € / m ² / jour au 01/01/22
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses avec structure démontable (type close* ² même temporairement)	Tarif annuel à compter du 1 ^{er} janvier 2023 73 € / m² 70 € / m ² au 01/01/2022	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2023 0.82 € / m² 0,78 € / m ² / jour au 01/01/2022
Redevance pour occupation à but non commercial		0,35 € / m² / jour (inchangé)

*¹ semi-close (store banne ou joues)

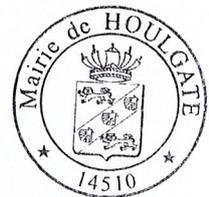
*² close : store banne, joues et façades

La construction de terrasses aménagées doit faire l'objet d'une déclaration préalable (dépôt demande d'urbanisme en mairie).

Les tarifs de stationnement des bus de tourisme et pour les commerçants ambulants parking du temple sont inchangés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver les tarifs comme proposé ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,



Olivier COLIN,
Maire.